

# Impacts sur le réseau liés à l'électrification des nouvelles constructions résidentielles

Document de travail

26 octobre 2023



Building  
Decarbonization  
**Alliance**  
pour la décarbonation  
des bâtiments

## Auteurs

### **Mathieu Poirier**

Directeur des politiques

[Alliance pour la décarbonation des bâtiments](#)

### **Bryan Flannigan**

Directeur exécutif

[Alliance pour la décarbonation des bâtiments](#)

## Nous vous invitons à partager vos retours sur cette question !

Ce document de travail vise à présenter ce que nous savons pour le moment sur ce sujet complexe, sur la base de quelques premiers retours. Nous demandons donc aux intervenants de ce milieu de nous faire part de leurs idées, de leurs observations ou de données supplémentaires afin d'appuyer ou de remettre en question notre compréhension de cette question complexe. Bien que tous soient invités à faire part de leurs commentaires, nous aimerions tout particulièrement obtenir les impressions des parties prenantes suivantes :

- **planificateurs de réseau de transport et de distribution des services publics d'électricité canadiens**
- **organismes de réglementation et intervenants** impliqués dans des processus réglementaires
- **décideurs gouvernementaux** de tout palier
- **promoteurs ou constructeurs** dans le secteur résidentiel
- **consultants ou conseillers** ayant travaillé sur cet enjeu

Les intervenants de ces organisations qui sont intéressés à faire part de leurs idées et commentaires peuvent les partager en suivant ce lien vers un [formulaire en ligne](#). Celui-ci collectera les retours de façon structurée. Nous vous remercions d'avance de votre participation !

### **Pour citer ce document :**

---

Flannigan, B., Poirier, M. (2023). Impacts sur le réseau liés à l'électrification des nouvelles constructions résidentielles. Alliance pour la décarbonation des bâtiments. Version 1

# Synthèse

Ce court document de travail fait suite à un récent article du journal *Le Droit* qui laissait entendre qu'aujourd'hui encore, des contraintes sur le réseau électrique peuvent limiter ou retarder de nouveaux projets résidentiels (dans ce cas précis, à Gatineau, au Québec). <sup>1</sup> Cet article a soulevé des préoccupations dans le domaine de l'information sur l'énergie et parmi les décideurs, quant à la viabilité à court terme des nouvelles constructions résidentielles entièrement électriques.

L'Alliance pour la décarbonation des bâtiments a cherché à mieux comprendre l'enjeu dont il est question et a entrepris une série d'entrevues avec les services publics et une de leurs associations professionnelles. À la lumière de ces discussions, nous comprenons que **ces préoccupations générales ne sont pas justifiées**. En effet, nous avons constaté que :

- En général, la capacité actuelle des sous-stations, des lignes d'alimentation et des transformateurs ne limitera pas les nouvelles constructions électrifiées à court terme.
- Il existe des contraintes très localisées sur le réseau de transport et de distribution qui pourraient avoir une incidence sur les nouvelles constructions prévues à ces endroits précis sur le court terme.
- Dans ces zones où les contraintes du réseau existent, la capacité des promoteurs et des autorités locales à fournir aux services publics un délai de réalisation suffisant permettra généralement au réseau d'être dimensionné en conséquence pour les nouveaux développements.
- Les exigences en matière de délai de réalisation varient en fonction de la planification et de la nature des relations de coordination entre les intervenants, les processus de prolongement de service pour les services publics et de la nature des contraintes de réseau.
- En général, plus la nouvelle demande électrique sur le réseau est importante, plus le délai d'exécution est long, car de tels développements impactent davantage les systèmes de distribution et de transport.
- À plus long terme, des modifications devront être apportées aux règles et aux approches réglementaires pour permettre la mise en place proactive du réseau et modifier l'approche existante du bénéficiaire payeur afin de permettre aux services publics de soutenir l'électrification à grande échelle.
- Des politiques gouvernementales claires définissant les résultats et les mesures permettront aux services publics de planifier et de construire avec plus de certitude.

À la suite de ces constatations, nous sommes d'avis que :

1. **Nous ne devrions pas retarder la poursuite de l'électrification à grande échelle des nouvelles constructions simplement parce que cela sera plus difficile dans certaines zones que dans d'autres.** L'électrification est possible et se réalise aujourd'hui, et nous pouvons gérer le fait que ce ne soit pas un processus homogène partout au Canada.

---

<sup>1</sup> Mathieu Bélanger (26 septembre 2023). Hydro-Québec pourrait retarder des projets résidentiels à Gatineau en raison d'un manque d'électricité. Accessible [ici](#).

2. **Les gouvernements peuvent permettre aux services publics** et à leurs organismes de réglementation de mieux planifier et renforcer leur capacité en adoptant des politiques favorisant l'électrification des nouvelles constructions (p. ex., codes du bâtiment, normes du bâtiment ou relatives aux équipements, incitatifs).

Nous formulons un éventail d'observations et de recommandations pour appuyer ce point de vue dans le reste du document de travail. **Nous demandons aux intervenants de ce milieu de nous faire part de leurs observations ou de leurs données afin d'appuyer ou de remettre en question notre compréhension de cette question complexe.**

## Objectif

Comme indiqué dans notre rapport [Le plaidoyer pour l'électrification des bâtiments au Canada](#), l'électrification des bâtiments est le moyen le plus prometteur de réduire les émissions, tout en acceptant que nous **devrions atténuer les incidences potentielles sur le réseau électrique** au fur et à mesure que celui-ci s'étend et se modernise pour répondre aux augmentations attendues de la demande d'électricité. Il s'agit d'un enjeu complexe et provoqué par des conditions locales que nous souhaitons mieux comprendre à moyen et long terme (cinq ans et plus) à l'échelle provinciale et nationale, en utilisant les résultats de notre modèle Open Source de décarbonation des bâtiments au début de 2024. Entre-temps, nous continuons à explorer divers aspects de l'incidence de l'électrification des bâtiments sur le réseau. Ce document de travail résume et améliore notre compréhension des contraintes de réseau pour les nouveaux projets de construction à court terme (les cinq prochaines années), sur la base d'un travail de recherche primaire de qualité sous forme d'entretiens.

Ce document de travail a été motivé par un article récent du journal *Le Droit* qui laissait entendre qu'aujourd'hui encore, des contraintes de réseau peuvent limiter ou retarder de nouveaux projets résidentiels (dans ce cas précis, à Gatineau, au Québec)<sup>2</sup>. Au cours du conseil municipal, Hydro-Québec a indiqué que sa capacité était suffisante pour fournir de l'électricité à tous, mais qu'il était important de planifier les besoins d'expansion en raison des développements en cours.<sup>3</sup> En ce qui concerne les nouvelles constructions résidentielles, Hydro-Québec a indiqué qu'une capacité de production supplémentaire sera nécessaire pour répondre à l'augmentation de la demande et que la planification de cette augmentation de la demande est d'une importance cruciale pour assurer une capacité suffisante.<sup>4</sup> Cet article a suscité des inquiétudes dans l'espace de l'information sur l'énergie et parmi les décideurs politiques quant à la viabilité à court terme des nouvelles constructions résidentielles entièrement électriques.

Pour mieux comprendre les répercussions probables des limitations sur le court terme, nous avons activé le réseau de partenaires de l'Alliance pour la décarbonation des bâtiments et contacté les services publics d'électricité à travers le pays pour recueillir leurs commentaires sur l'incidence de

---

2 Ibid

3 « Quant à la capacité, monsieur Bernier mentionne que HQ est actuellement capable de fournir l'électricité à tous, mais qu'il est important de bien planifier les besoins et le développement en fonction de la croissance. » Accessible [ici](#).

4 « Elle (Madame la conseillère Anik Des Marais) mentionne également discuter régulièrement avec différents promoteurs en ce trait à l'électrification, se disant surprise de l'incapacité de HQ de fournir en électricité les nouvelles constructions résidentielles. Monsieur Bernier mentionne qu'une production supplémentaire serait requise pour répondre à l'ensemble des demandes et ajoute l'importance de bien planifier les promotions immobilières afin d'assurer la capacité. » Accessible [ici](#).

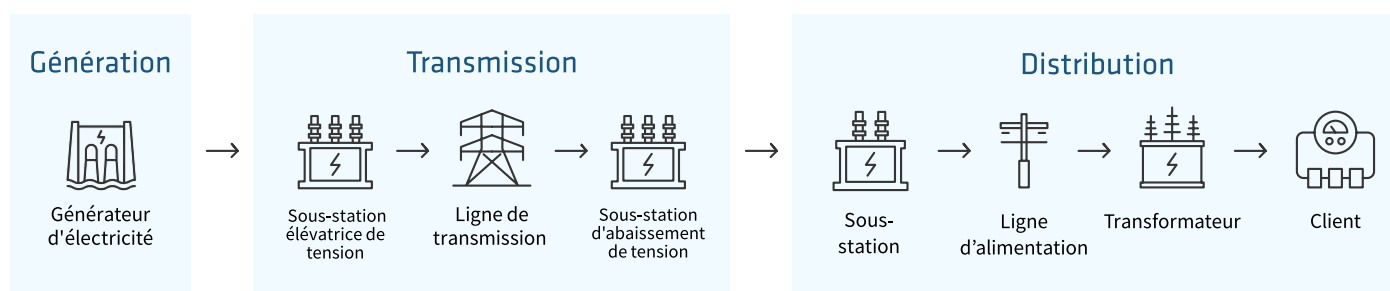
l'électrification des nouvelles constructions résidentielles. Nous avons posé des questions sur :

- les types de limitations de réseau électrique qui peuvent avoir des effets sur l'électrification du chauffage des locaux et de l'eau des nouvelles constructions dans le cas des immeubles résidentiels et des immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM);
- la mesure dans laquelle ces limitations sont basées sur des contraintes de capacité (production) et/ou d'approvisionnement (transport et distribution);
- l'étendue de ces limitations pour les services d'électricité (par exemple, à l'échelle du réseau électrique, de quelques sous-stations, de quelques transformateurs); et
- les approches actuellement suivies pour atténuer ces éventuelles limitations du réseau électrique

Ces premières conclusions ont été compilées sur la base des réponses de **quatre services publics d'électricité** (qui fournissent collectivement de l'électricité à près de sept millions de clients). Nous avons aussi consulté **Électricité Canada**, qui représente les sociétés d'énergie qui produisent, transportent et distribuent l'énergie électrique à travers le Canada. Nous continuerons à explorer les limites et les solutions qui les accompagnent pour permettre une décarbonation à grande échelle des bâtiments par le biais de l'initiative Impact sur le réseau 2024 de l'Alliance pour la décarbonation des bâtiments et d'activités de mobilisation des parties prenantes en cours.

## Fondements de la livraison d'électricité

Plusieurs étapes sont nécessaires pour passer de la production d'électricité (par exemple, dans une centrale électrique) à l'utilisation de l'électricité dans le domicile ou le bâtiment d'un client. Afin d'assurer la clarté de ce document de travail et sa compréhension par les lecteurs, les étapes sont résumées dans l'ordre ci-dessous en utilisant la terminologie propre au secteur. Il est important de noter que notre document de travail se concentre sur le réseau de distribution.



## Résultats

Suite à nos conclusions, nous sommes d'avis que la promotion de l'électrification des nouvelles constructions peut et doit être poursuivie, et qu'à ce jour, sur la base de nos recherches, les inquiétudes généralisées concernant les contraintes de réseau électrique en relation à ces activités ne sont pas fondées. Il est nécessaire de procéder à l'électrification des nouvelles constructions dès aujourd'hui, afin d'éviter d'exiger des rénovations futures pour atteindre l'objectif zéro émissions, de faire évoluer une partie importante du marché vers la décarbonation des bâtiments et de permettre

aux services d'électricité, aux organismes de réglementation et à la communauté de la promotion immobilière de relever les défis associés à l'électrification (c'est-à-dire améliorer la planification et la visibilité, renforcer les relations).

### Des contraintes de réseau électrique localisées existent actuellement, mais constituent des exceptions et non la règle

Les services d'électricité ont noté que **les politiques d'électrification à court terme seront, dans certains cas, difficiles à mettre en œuvre en raison des contraintes de réseau qui sont très spécifiques à des systèmes/zones** (c'est-à-dire le long des réseaux de transport et de distribution). Cependant, aucun service d'électricité n'a indiqué que la capacité de production actuelle était un facteur limitant. Pour la construction de nouveaux blocs résidentiels plus importants ou d'IRLM, les limitations se situent très probablement au niveau des sous-stations de distribution et des lignes d'alimentation, alors que les maisons individuelles pourraient être limitées au niveau du transformateur. Le degré de contrainte auquel sont confrontés les différents services d'électricité varie :

- un service public d'électricité a fait remarquer qu'un grand nombre de ses lignes d'alimentation ne fonctionnent qu'à 50 à 60 % de leur capacité, ce qui signifie que l'ajout de bâtiments électrifiés dans ces zones n'est pas un problème;
- un autre service a noté que quelques lignes d'alimentation et une sous-station suffisent à retarder l'électrification de certaines nouvelles constructions (< 1 % de ces systèmes), bien qu'il travaille activement à l'augmentation de la capacité dans ces zones confrontées à des contraintes. Ainsi, au cours des deux ou trois prochaines années, certains projets pourraient devoir être construits sans être entièrement électrifiés;
- un troisième service a noté des contraintes minimales à court terme sur l'ensemble de son réseau de distribution (dans une région où l'adoption des thermopompes et des véhicules électriques est historiquement plus lente).

Alors que la plupart des services d'électricité ont indiqué que les sous-stations, les lignes d'alimentation et les transformateurs étaient ses facteurs limitants vis-à-vis de l'électrification, l'un d'entre eux a fait remarquer qu'il serait difficile d'accumuler une production suffisante à moyen et à long terme pour répondre à la fois à l'augmentation de l'électrification et au Règlement sur l'électricité propre, qui prévoit un réseau électrique propre d'ici 2035. Une autre personne interrogée a noté **qu'à plus long terme, la production deviendra une limitation de plus en plus courante, à moins que de nouvelles sources de production puissent être autorisées rapidement**. L'Alliance pour la décarbonation des bâtiments reconnaît ces difficultés, mais estime qu'elles peuvent être surmontées à long terme par le biais d'un contrôle adéquat de la planification et de réformes réglementaires.

**Néanmoins, tous les services d'électricité interrogés planifient de fournir et/ou fournissent déjà de l'électricité à de nouvelles communautés et de nouveaux bâtiments résidentiels électrifiés ou, a minima, consultent ces communautés afin de se familiariser avec leurs besoins.**

Pour résoudre le problème des contraintes locales de réseau électrique, un service d'électricité a fait

remarquer que toutes les nouvelles constructions électriques peuvent être réalisées sans expansion du réseau en :

1. faisant en sorte que les services d'électricité collaborent avec les promoteurs pour **implanter des projets dans des zones où il existe une capacité excédentaire**; et en
2. veillant à ce que **les nouveaux bâtiments soient efficaces sur le plan énergétique**, réduisant ainsi la demande d'électricité.

Dans d'autres cas où le réseau de distribution électrique est limité, les services d'électricité, les constructeurs et les organismes de réglementation peuvent entreprendre une planification énergétique communautaire propre à la zone pour examiner les paramètres de conception de la communauté et du réseau, afin d'évaluer les changements qui permettraient d'électrifier les communautés (par exemple, l'expansion du réseau électrique, la micro génération, la géothermie à l'échelle communautaire).

### Le temps est le principal facteur limitant pour assurer un raccordement adéquat au réseau

Dans les cas où l'on souhaiterait réaliser un projet dans une zone où le réseau est limité, un service public d'électricité a déclaré brièvement que :

*« L'électrification des nouvelles constructions n'est pas une question d'impossibilité physique, mais plutôt une question de temps ».*

Les services publics d'électricité améliorent et modernisent constamment leurs réseaux électriques, mais ont besoin d'un délai suffisant pour planifier correctement les nouveaux raccordements. Il est nécessaire d'harmoniser les ressources humaines, matérielles, ainsi que le financement nécessaires pour ajuster en conséquence le réseau électrique. La durée **dépend largement de la localisation du projet** :

- si la capacité de production est déjà suffisante, le temps nécessaire est minime et les processus existants sont suffisants;
- si une nouvelle ligne d'alimentation est nécessaire, un délai de 2 à 3 ans devrait suffire, ce qui n'est pas en dehors des calendriers de planification habituels pour les nouvelles promotions immobilières;
- si un nouveau lotissement commercial est créé dans un grand centre urbain, le processus peut prendre jusqu'à 10 ans. Cependant, les promotions immobilières majeures dans ces zones sont généralement connues, planifiées et zonées bien à l'avance, ce qui souligne le rôle important d'une collaboration étroite entre les municipalités et le service public d'électricité local.

Pour replacer ces chiffres dans leur contexte, un service public d'électricité a indiqué traiter 27 000 demandes de raccordement par an, la plupart d'entre elles ne nécessitant pas un travail de conception important et étant donc approuvées en une semaine. Pour les raccordements plus importants et plus complexes, dont le nombre s'élève à près de 5 000 par an, les temps d'attente ont été plus longs, en partie du fait de problèmes de personnel. Le service d'électricité a embauché davantage de concepteurs et augmenté son efficacité, afin d'anticiper ces types de demandes (en particulier dans les zones à forte croissance).

**La coordination est essentielle.** Certains services d'électricité ont noué des relations avec la communauté des promoteurs locaux et/ou les autorités locales afin de mieux comprendre les projets à venir. Bien que cette approche ait été plus prononcée dans le cas des services publics d'électricité locaux (par opposition aux services publics d'électricité provinciaux couvrant une vaste zone géographique), l'opinion générale est que les activités de coordination continueront d'augmenter afin de mieux comprendre les exigences des réseaux électriques locaux. Il y a aussi des occasions pour les services d'électricité de demander des informations sur les raccordements plus tôt dans le processus de développement, car il n'est pas rare qu'ils soient alertés tardivement dans le processus de conception. Un meilleur dialogue entre les constructeurs, les promoteurs et le service public d'électricité concerné, ainsi qu'une sensibilisation aux calendriers et aux processus d'extension du réseau du service public d'électricité pourraient contribuer à une meilleure planification et à une plus grande efficacité du processus d'extension.

Un service public d'électricité a noté l'avantage de travailler directement avec les ingénieurs-conseils en électricité des grands projets. Actuellement, les ingénieurs supposent quelles lignes d'alimentation ont une capacité suffisante, et quelle est le meilleur emplacement pour l'entrée de service (en supposant quelle ligne d'alimentation sera utilisée). Une fois que le service public d'électricité est engagé plus loin dans le processus, celui-ci peut constater que cette hypothèse était erronée, ce qui nécessite alors de modifier la conception et la construction, et entraîne des retards. En revanche, le service d'électricité peut fournir les informations appropriées sur l'emplacement et la capacité des lignes d'alimentation plus tôt dans le processus de conception. Selon la taille du projet, cela peut être fait des années avant la construction.

### La réglementation actuelle limite la capacité des services publics d'électricité à planifier

Les organismes de réglementation, dont le mandat est d'encourager des prix abordables pour l'énergie, cherchent généralement à limiter l'expansion anticipée du réseau de distribution électrique. Par conséquent, les services publics d'électricité sont limités en ce qui a trait aux types et aux calendriers d'investissements qui peuvent être réalisés. Bien que l'on pense généralement à tort que la capacité du réseau électrique est construite avant que la demande n'existe, les organismes de réglementation, plus généralement, visent à ce que les réseaux fonctionnent avec aussi peu de capacité de réserve en aval au niveau des lignes d'alimentation que ce qui est raisonnablement prudent sur le plan de la fiabilité, pour éviter de subir des coûts inutiles, et les implications tarifaires qui en découlent. Dans ce contexte, il est de plus en plus urgent de comprendre quand et où la nouvelle demande sera localisée (par exemple, quelles sous-stations, quelles lignes d'alimentation et quels transformateurs auront besoin d'une capacité supplémentaire) pour permettre à ces nouveaux besoins de faire partie des estimations de planification et des implications budgétaires dans leurs soumissions de réglementation.

Néanmoins, les services publics d'électricité travaillent dans le cadre des réglementations existantes pour planifier activement et construire de nouvelles infrastructures (par exemple, un service public d'électricité a indiqué avoir construit 35 lignes d'alimentation supplémentaires au cours des cinq dernières années). L'accent est actuellement mis sur les points chauds du réseau électrique, qui peuvent être considérés soit comme des communautés déjà soumises à des contraintes de réseau, mais où une forte croissance future est improbable (c'est-à-dire où il faut se concentrer sur



l'efficacité énergétique du côté de la demande), soit comme des communautés soumises à des contraintes de réseau et qui s'attendent à une croissance future (c'est-à-dire où il faut se concentrer sur l'expansion du réseau du côté de l'offre). Un service public d'électricité a indiqué composer avec huit ou neuf communautés de ce type et disposer de sous-stations limitées. Les services publics d'électricité établissent des prévisions à plus long terme pour la demande propre à la zone, mais ces approches n'en sont qu'à leurs débuts.

Les politiques gouvernementales aux niveaux municipal, provincial et fédéral qui favorisent l'électrification profiteraient aux services de distribution, en augmentant la certitude quant à la croissance de la demande prévue en lien avec l'électrification. Une fois les politiques en place, **les services publics d'électricité peuvent les utiliser dans leurs soumissions réglementaires comme preuve de la nécessité de développer le système électrique** pour répondre à une demande plus importante. En l'absence de telles politiques, les services publics d'électricité sont convaincus que leurs demandes de capacité supplémentaire seront rejetées par l'organisme de réglementation. Pour une électrification généralisée, il faudra un délai suffisant entre l'adoption de la politique et sa mise en œuvre pour permettre aux services publics d'électricité et aux organismes de réglementation de modifier leurs activités, afin de répondre à l'augmentation de la demande. Cette dynamique est déjà visible : des politiques telles que le Zero Carbon Step Code de la Colombie-Britannique, où 13 collectivités locales ont déjà adopté les deux premières étapes interdisant l'utilisation de combustibles fossiles pour le chauffage principal, ont permis d'accroître le niveau des discussions entre les services publics d'électricité, les municipalités et les principaux promoteurs afin d'améliorer la préparation des services publics d'électricité relative aux nouvelles constructions.

Il faut modifier les procédures d'autorisation et actualiser les orientations réglementaires dès maintenant, faute de quoi les objectifs fixés pour 2035 risquent d'être hors d'atteinte.<sup>5</sup> Par exemple, les services d'électricité exigent des promoteurs qu'ils paient une redevance pour couvrir le coût d'un nouveau raccordement au réseau électrique pour les nouvelles constructions, mais ces redevances sont généralement imprévisibles pour le promoteur, car elles sont basées sur chaque projet et dépendent des caractéristiques du réseau électrique local. Dans certains cas, les redevances peuvent être très élevées, ce qui entrave le développement. Les facteurs principaux pour déterminer l'ampleur des coûts sont la mise à niveau nécessaire du réseau électrique et la méthode approuvée par l'organisme de réglementation pour répartir les coûts entre le service public d'électricité et le client. Afin d'assurer une meilleure prévisibilité de ces coûts, plusieurs services publics d'électricité envisagent d'actualiser leurs politiques de raccordement des clients afin d'améliorer l'équité de la répartition des coûts de raccordement entre les nouveaux clients.

## Les politiques d'électrification accélèrent la décarbonation, mais la mise en œuvre nécessite d'être nuancée

Alors que les sections précédentes se sont attachées à résumer les commentaires reçus des services publics d'électricité, **cette section présente nos recommandations.**

---

<sup>5</sup> Bien que cela ne soit pas l'objet principal de ce document, des informations supplémentaires sur les possibilités de réforme réglementaire peuvent être trouvées dans les publications récentes d'Électricité Canada :

- Back to Bonbright: Economic Regulation Fundamentals Can Enable Net Zero. Accessible [ici](#).
- Build Things Faster, 2023. Accessible [ici](#).

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'augmentation des besoins en capacité du réseau électrique : les nouvelles constructions, la densification et l'électrification (des bâtiments, de l'industrie et des véhicules), entre autres, augmentent les besoins, tandis que l'efficacité énergétique et les initiatives de gestion de la demande (par exemple, le déplacement de la charge, l'écrêtement des pointes) les réduisent. Chacun de ces facteurs peut varier au niveau régional, provincial, municipal et même au niveau des transformateurs. En fait, l'électrification des bâtiments n'entraîne pas toujours une augmentation de la charge. La conception moderne d'un bâtiment entièrement électrique réduira la demande par rapport au chauffage par résistance électrique, là où celui-ci est répandu.

Le moyen le plus rentable de disposer d'un parc immobilier décarboné d'ici 2050 est de veiller à ce que les nouveaux bâtiments soient construits selon des normes zéro émission aujourd'hui (c'est-à-dire un bâtiment efficace énergétiquement et utilisant des énergies propres pour le chauffage). Des politiques et programmes supplémentaires **soutenant l'électrification des nouvelles constructions sont nécessaires** pour éviter de futures mises à niveau afin d'atteindre les objectifs de décarbonation et pour limiter le coût futur des actifs bloqués, comme les extensions des réseaux de gaz naturel, qui auraient dû être évitées dans un premier temps. Comme nous l'ont dit les services publics d'électricité dans le cadre de ce document de travail, la plupart des régions à travers le pays peuvent aujourd'hui aller de l'avant avec des bâtiments entièrement électrifiés dans les nouvelles constructions. Toutefois, le paysage canadien étant diversifié, toute initiative de ce type **devrait être conçue pour répondre aux contraintes locales en supprimant les obstacles et en optimisant ou en accélérant les processus.**

Indépendamment des règlements et des politiques des gouvernements, les services d'électricité devraient continuer à être proactifs dans l'expansion et la modernisation de leurs réseaux, par exemple en :

- recherchant activement des informations auprès des municipalités, des propriétaires de grands bâtiments et des promoteurs immobiliers quant à leurs plans de développement durable pour la prochaine décennie;
- modélisant précisément les répercussions des différents scénarios d'électrification et en développant des plans de gestion et d'atténuation des risques correspondants;
- comprenant et reflétant les politiques et les plans de décarbonation des autorités municipales locales dans la modélisation des scénarios et la soumission des dossiers tarifaires, car ces considérations peuvent avoir un effet sur la prise de décision des organismes de réglementation;<sup>6</sup>
- entreprenant une analyse pour comprendre l'incidence de l'électrification des bâtiments sur le réseau électrique et explorer les options pour gérer les pics; et en
- étant proactifs dans les dossiers de tarification qu'ils soumettent à leur organisme de réglementation en présentant un dossier convaincant qui demande des tarifs leur permettant d'étendre et de moderniser le réseau électrique.

---

<sup>6</sup> Institut canadien du climat (2023). St. Laurent North denied. Accessible [ici](#).

Faire en sorte que les nouvelles constructions soient électrifiées dès aujourd'hui représente une formidable occasion de poursuivre le développement du marché à un rythme et à une échelle gérables, et dans des conditions inédites qui permettent aux pratiques de conception et de construction les plus récentes de démontrer les avantages des habitations zéro émission. En encourageant aujourd'hui les nouvelles constructions à faibles émissions, le secteur pourra s'attaquer demain au défi plus redoutable de la décarbonation des bâtiments existants. En fin de compte, continuer à retarder la décarbonation des nouvelles constructions fera prendre du retard au secteur du bâtiment par rapport à ses objectifs de décarbonation, ce qui rendra les objectifs de 2050 plus difficiles et plus coûteux à atteindre.

**La perspective de quelques défis limités et localisés pour le réseau ne devrait pas décourager l'action à court terme.** Aller de l'avant avec l'objectif d'électrifier tous les nouveaux bâtiments, en reconnaissant que certains d'entre eux peuvent rencontrer des obstacles, sera bénéfique pour l'environnement. Le fait de trouver des solutions pratiques de coordination et d'envisager des mises à jour réglementaires pour surmonter les problèmes rencontrés doit être considéré comme une occasion d'ouvrir la voie à d'autres activités d'électrification.

## Joignez-vous à nous !

L'Alliance pour la décarbonation des bâtiments est une coalition non partisane et intersectorielle qui s'efforce de changer le discours sur le chauffage des bâtiments, d'inspirer et d'informer les dirigeants du secteur et du gouvernement et d'accélérer la transformation du marché. Nous allons au-delà de la rhétorique pour nous appuyer sur des preuves et des données scientifiques afin de mettre en place les conditions d'une politique efficace, de changer le discours et d'accroître la sensibilisation aux avantages des bâtiments décarbonés entièrement électriques.

Au cours de cette année inaugurale, nous avons déjà réuni plus de 145 organisations partenaires. Et ce n'est qu'un début : à l'aube de 2024, nous nous efforçons d'étendre la portée de notre alliance et de proposer une série de recherches et d'initiatives passionnantes pour faire avancer notre mission et notre vision.

Si vous souhaitez soutenir notre travail, **visitez <https://buildingdecarbonization.ca/fr/analyse/> ou contactez-nous au [info@buildingdecarbonization.ca](mailto:info@buildingdecarbonization.ca)** pour savoir comment vous pouvez aider à accélérer l'électrification des bâtiments.